COMMUNE DE MAXENT
Ille-et-Vilaine

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213501695-20260330-2026031-DE

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15
L'an deux mil vingt-six, le trente mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2026.
Présents : Sophie BLEJEAN, Julien BLANCHET, Soizic BLOT, Pierrette DANIEL, Sylvain GEORGES, Audrey HIROU-ROBERT, Dalila JAZUEL, Christophe JICQUEL, Emmanuel MONVOISIN, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT, Etienne ROUAUD, Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.
Secrétaire de séance : Julien BLANCHET.
Absente excusée : Maëlys BARBIER (pouvoir à Sophie BLEJEAN).

2026-031 : Délibération pour le versement des indemnités de fonction aux conseillers municipaux.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération fixant le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire.
Vu la délibération fixant le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire et des fonctions de conseiller municipaux délégués.
Il est proposé au conseil municipal de voter l'indemnité suivante :

- Pour l'exercice effectif des fonctions de conseillers municipaux à 3,00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique avec effet au 1er avril 2026.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de voter l'indemnité suivante :

- Pour l'exercice effectif des fonctions de conseillers municipaux à 3,00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique avec effet au 1er avril 2026.

Le registre dûment signé
Le Maire, Ange PRIOUL

